



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 22 mars 2021

**Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

**Absents excusés** : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

**Absents** : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

**Délibération** : N°34-30-03-21

**Objet** : **Mise en place d'ateliers de pâtisseries réguliers au sein du centre culturel « Charles ROCCHI »**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du centre culturel « Charles ROCCHI » la commune se propose de mettre en place des ateliers de pâtisserie destinés aux enfants et aux adultes.

Les ateliers seront animés essentiellement par les agents municipaux et dans le respect des règles sanitaires en vigueur dans un premier temps.

Après avoir évalué le coût moyen des fournitures et du matériel nécessaire au bon fonctionnement des ateliers, il demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de ces ateliers et sur les tarifs qui pourront être les suivants :

- Attellu Pastizzeria di Mamone : 5 euros
- Attellu Pastizzeria di sti templ : 8 euros
- Attellu Pastizzeria a bon pattu : gratuit

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210412-34-30-03-21-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

- De mettre en place les ateliers de pâtisserie destinés aux enfants et aux adultes
- De fixer les prix de ces ateliers comme suit :
  
- Attellu Pastizzeria di Mamone : 5 euros
- Attellu Pastizzeria di sti tempi : 8 euros
- Attellu Pastizzeria à bon pattu : Gratuit

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210412-34-30-03-21-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021